Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 26 Juin 1901. No. 32

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

The Library (Govern. Offices)

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE MANITOBA
CANADA.

MANIERE DE DETRUIRE

LES

MAUVAISES HERBES

Suite.

ARMOISE BISANNUELLE—FALSE TANSY—(*Artemisia Biennis.*)

Appelée proprement l'Absinthe bisannuelle. Cette mauvaise herbe est très commune dans les champs de grain. Elle est remarquable par son feuillage vert-sombre et son sommet effilé qui pousse jusqu'à 3 pieds de hauteur. Ses feuilles sont finement découpées et les petits bouquets verdâtres de ses fleurs sont rassemblés étroitement en épis courts qui se développent de la base même des feuilles. Les graines sont si petites qu'elles se voient difficilement. Comme son nom nous l'indique, c'est une plante bisannuelle et, comme ses congénères, on doit la veiller de près, surtout en automne. Quand on la voit dépasser le sommet du grain, ce qui est souvent le cas, on doit l'arracher à la main et on ne doit négliger aucun effort possible pour s'en débarrasser, car elle pousse drue et serrée et devient bientôt une sérieuse nuisance aux cultures. Elle cause aussi des ennuis au moment du travail de la moisson.

VACCAIRE—COW HERB (*Saponaria Vaccaria.*)

Illustrée dans la (fig. 14). Annuelle. Cette mauvaise herbe, d'environ deux pieds de haut, possède des feuilles et des tiges lisses, ces dernières avec des enflures aux nœuds. Elle est d'une couleur vert-pâle. Les fleurs en sont roses, avec un calice à 5 angles, et 5 pétales: les bords extérieurs sont irrégulièrement découpés. Les graines, contenues dans une capsule arrondie, sont elles-mêmes rondes et noires. Elle fleurit à la fin de juin. Elle est presque de la même nature que l'ivraie, et s'est acquise, ces années dernières, une mauvaise réputation. Elle a fait de grands dommages particulièrement dans certains districts du Sud de la Province.

Le remède est de l'arracher aussi souvent que possible et de la traiter généralement comme les autres plantes annuelles.

ATTRAPE MOUCHE DE NUIT—STICKLE COCKLE (*Silene Noctiflora*)

Cette plante, à son extérieur, ressemble assez à l'ivraie commune, mais elle est pourvue d'un feuillage plus épais, couvert d'un duvet secrétant une liqueur gommeuse qui la rend difficile à manier. La fleur est petite et blanche et ne s'épanouit que la nuit ou durant les journées obscures. C'est une plante annuelle. Elle est enrégistrée aux Etats-Unis comme une mauvaise herbe. Elle cause des dommages appréciables aux champs de grain et aux jardins.

MOURON BLANC—CHICKWEED (*Stellaria Media.*)

Annuelle. Cette plante est délicate et tendre et pousse de quelques pouces à un pied de haut. avec des feuilles opposées d'environ ½ pouce de long. Ses fleurs ressemblent à de petites étoiles blanches, éclosent deux par deux, ou trois par trois, à la base des feuilles; elle produisent des capsules arrondies et pleines de graines minuscules. Ces gousses, quand elles sont, vertes, sont, en Angleterte un mêts de prédilection pour les oiseaux, d'où vient sans doute son nom Angiais de *Chickweed.* Chez nous, les seuls oiseaux qui en semble friands sont les pigeons.



VACCAIRE, Fig. 14. (*Saponaria vaccaria.*)

Le nombre extraordinaire de ses graines lui permet de se reproduire à profusion et les plantes produisent une masse e ach vêtrée qui étouffe bientôt toutes les autres plantes du voisinage. Le Mouron blanc affectionne particulièrement les sols humides, et dans ces conditions on cite des exemples où cette mauvaise herbe a détruit complètement des jardins.

CUMIN—CARRAWAY (*Carum Carui*)

Cette plante n'est autre que le Cumin des Jardins, importée probablement par les premiers habitants à cause de ses graines et qui s'est developpée d'une façon inquiétante. Elle est devenue une véritable peste dans certaines parties de la Province et tout spécialement dans les vieilles paroisses de la Rivière Rouge. Elle a laissé de mauvais souvenirs aux Etats-unis, où elle a infesté les pâturages, les prairies et les terrains cultivés. Dans notre province elle s'est jusqu'ici bornée à infester les pâturages, les cours des fer mes et les jardins, où elle se fait remarquer aussi bien par son vilain aspect que les dommages qu'elle cause aux autres plantes. C'est une bisannuelle, pourvue d'une longue mère-racine blanchâtre, ressemblant beaucoup à celle du panais, avec leqeul elle a bien des affinités. Elle porte une grosse tête plate ou une ombelle de belle fleurs blanches. Les feuilles sont minces et finement ddécoupées, ressemblant quelque peu à celle de la carotte. Les graines, en très grand nombre, sont naturellement les mêmes que celle que l'on vend communément pour faire des pâtisseries. On doit la traiter comme les Bisannuelles.

FUMETERRE DORÉE—GOLDEN CORYDALIS (OR) FUMITORY

(*Corydalis Aurea*)

Cette plante nous apporte encore un exemple d'une plante indigène devenue une mauvaise herbe. Pendant l'année 1897, favorisée sans doute par la saison humide, elle a poussé en si grande abondance, qu'elle a fait des dommages aux moissons. C'est une bisannuelle de petite taille, dépassant rarement un pied de hauteur, avec des tiges molles, des feuilles finement découpées, et des fleurs couleurs jaune d'or d'un demi pouce de long, avec un éperon à la face postérieure. Les graines sont contenues dans des gousses d'environ ¾ de pouce de long. Les leurs en sont quelquefois fois appelées "Cowslips" ou primevères, aux quelles elles ne ressemblent du reste que par la couleur.

Un labourage d'été-exécuté avec soin doit empêcher cette plante de devenir une herbe redoutable.

ROSIER DES PRAIRIES—WILD ROSE—(*Rosa Blanda*)

Il y a dans cette province différentes variétés de Rosiers des prairies, qui ne se distinguent pas très facilement les uns des autres. Pour remplir le but de cet ouvrage, il suffira d'en citer deux espèces. L'une, qui pousse dans les bois ou dans les branches, est d'une taille élevée et robuste de sa nature; l'autre est une variété de rosiers nain, beaucoup moins robuste que la précédente et se trouve dans la grande prairie. Cette dernière variété est celle sur la quelle nous désirons appeler l'attention des cultivateurs, car elle est déjà devenues dangereuse dans les parties les plus sèches de la Province. Ce rosier prend rapidement possession des terrains négligés est une fois qu'il y a pris pied, en est très difficilement arraché. Ses racines souterraines s'étendent rapidement et donnent naissance à de nombreux rejetons. Dans les champs grossièrement cultivés on traine les racines et on les recouvre de terre, tandis qu'on devrait prendre le plus grand soin d'extirper les racines et de les brûler autant que possible.

ARGENTINE—SILVER-WEED (*Potentilla Anserina*)

La jolie Argentine a aussi sa place dans la liste des mauvaises herbes. Elle pousse presque partout, dans les cours, sur les chemins, dans les champs et dans les jardins. Sa petite taille l'empêche d'être très dangereuse. Cependant son abondance et sa persistance en font un ennemi à surveiller. On la reconnait facilement à ses feuilles en forme de plume; vertes par dessus et argentées par dessous. Les fleurs sont jaunes, et ressemblent beaucoup à celles du fraisier. Ses fils reprennent racine comme ceux du fraisier. C'est une plante vivace, et devient souvent très abondante dans les champs mal cultivés, dans lesquels elle fait du mal en absorbant beaucoup de l'humidité du sol. Les porcs sont friands de ses racines, et souvent bouleversent les pâturages à la recherche de cette douceur.

LISERON—SARRASIN SAUVAGE—WILD BUCKWHEAT OR BLACK BIND WEED—(*Polygonum Convoloulus*)

C'est une plante annuelle, rampante, avec des feuilles triangulaires. La fleur est si petite qu'on la distingue à peine, mais elle est rose. Les graines sont triangulaires, noires, recouvertes d'une écorce brune, ressemblant beaucoup à celles du sarrasin cultivé. La graine, qui a teint une bonne taille est difficile à enlever du blé. A cause de sa taille, elle germe même si elle est enfouie à 3 pouces de profondeur et peut ainsi se développer plus facilement que certaines autres mauvaises herbes plus petites.

Le Bind Weed ou Liseron sauvage du matin ressemble beaucoup au Sarrasin Sauvage, mais sa feuille est plus pointue et ses fleurs sont grosses, blanches ou roses, comme chez le Liseron ordinaire. Ses racines sont grosses et blanches, forment dans le sol une espèce de tissu et s'enfoncent à une profondeur considérable.

CHARDON DE RUSSIE—SOUDE DE RUSSIE. RUSSIAN THISTLE

(*Salsola Kali Var Tragus*)

Depuis 1895, époque à laquelle cette mauvaise herbe a fait sa première apparition, on n'a cessé de la surveiller de très près. Le district infesté a été inspecté par le Dr Jas. Fletcher lui-même,ainsi que par le Rév. W. A Burman, et les autres officiers du Département. On a fait une étude soigneuse de son caractère et de ses habitudes. Les faits observés et les conclusions qu'on en a tirées sont à peu près les mêmes que ceux qu'on indiquait dans les Bulletins précédents. On a recueilli des données plus complètes sur l'étendue des dommages causés aux cultures par cette mauvaise herbe et, aussi, sur les conditions qui semblent favoriser le plus son développement. La plante est une annuelle, à son début très tendre,avec des feuilles grandes et pointues,comme elles sont décrites dans la (fig. 15 a). Elle apparait à la fin de mai, pousse lentement pendant juin, et à la fin de ce mois, la pointe des feuilles s'est munie d'épines dures et aigues. Ce dernier trait caractéristique, la distingue du *Sea-blite* dont nous parlons plus loin. Quand les plantes murissent, toutes les feuilles sont munies, à leur base, d'épines aigues qui en font une masse de dards. La (Fig. 16) nous montre une branche isolée arrivée à cette période. Ses fleurs sont d'un quart de pouce de diamètre environ, et sont presque entièrement dissimulées à la base des feuilles. Ses parties extérieures sont roses et contiennent la semence une fois qu'elle est formée. Une fois qu'elles sont devenues sèches, ayant la consistance du papier, elles servent,

(*A suivre*)

LES MEDECINS DECONCERTES

Par le cas de Mme Harrisson d'Orangeville

ELLE ÉTAIT COMPLÈTEMENT ÉPUISÉE—ABATTUE PAR LES DOULEURS AU DOS, À LA TÊTE ET AUX MEMBRES—ELLE SE RÉJOUIT D'ÊTRE DE NOUVEAU EN BONNE SANTÉ.

Dú "Sun," Orangeville, Ont.:—

Beaucoup de cas sont constamment mis en lumière ayant trait à la guérison de personnes ramenées à la santé par ce merveilleux remède — les Pilules Roses du Dr Williams,—après que les médecins les eurent soignées sans résultat. Parmi ces personnes nous pouvons mentionner Mme Benjamin Harrison, une dame bien connue, résident dans le district avoisinant Orangeville, Ont. Un reporter du "Sun," ayant entendu parler de la merveilleuse guérison de Mme Harrison, se rendit chez elle pour se renseigner sur les particularités de son cas. Mme Harrisson déclara qu'elle était heureuse de certifier des grands pouvoirs curatifs de ces pilules. Elle dit: "Pendant des années, j'ai constamment souffert. Quel nom donné à ma maladie? Je ne le sais pas: même le médecin ne pouvait la diagnostiquer. J'étais complètement épuisée. J'avais d'atroces douleurs au dos, à la tête et aux membres. Je ne pouvais dormir paisiblement, et, en me levant le matin, je me sentais aussi fatiguée que je l'étais la veille en me couchant. Mon estomac était en mauvais état et le moindre mouvement m'occasionnait de violentes palpitations de cœur. Le traitement des médecins fut inutile pour moi, et j'étais dans un état de profond découragement quand une amie me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Confiante qu'elles me soulageraient un peu, je m'en procurai et commençai à les prendre suivant les directions. Dès le début, je constatai qu'elles me feraient du bien, et quand j'en eus pris une demi-douzaine de boites, j'étais débarrassée des maux qui avaient rendu ma vie si misérable. Il y a maintenant plusieurs années que je n'ai pas pris de pilules, et le plus léger signe de mon ancienne maladie n'a jamais reparu. Je conseille fortement l'usage des Pilules Roses du Dr Williams à toute personne faible, ou dont le système est épuisé, et je suis certaine qu'elle s'en trouvera très bien."

A ceux qui sont faibles, aisément fatigues, nerveux, ou dont le sang est vicié, les Pilules Roses du Dr Williams arriveront comme une bénédiction, guérissant quand tous les autres remèdes échouent et rendant à ceux qui les ont prises convenablement une santé et une force parfaites. En vente chez les marchands de remèdes ou envoyées franco par la poste à 50 cents la boite ou six boites pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Le Manitoba.
Mercredi, 26 Juin, 1901

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

La fête nationale a été célébrée, dimanche, par les Canadiens-français de Saint-Boniface et de Winnipeg. A 10 h. a.m., bannières au vent et au son des airs nationaux brillamment exécutés par la fanfare de notre ville, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface se rendait à Winnipeg. avec le T. Rév. M. Dugas, son chapelain, et ses officiers à sa tête. La Société Saint-Jean Baptiste de Winnipeg rencontra celle de Saint-Boniface au coin des rues Broadway et Main, d'où l'on se dirigea en une fort belle procession vers l'église de l'Immaculée Conception, dont le distingué curé, M. l'abbé Cherrier, n'avait rien oublié pour bien recevoir ses hôtes.

Au chœur on remarquait, Mgr Ritchot, le T. R. M. Dugas, M l'abbé Cherrier, le R. P. Guillet, O. M. I., curé de la paroisse Ste-Marie, le R. P. Drummond, S. J., le R. P. Dandurand, O. M. I., et le R. Frère Lewis.

Prirent place au bas des marches du chœur, les officiers de la Société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, M. Rodolphe Chevrier Prés.; M. J. B. Lauzon, vice-président; M. A. Picard, 2nd vice-président; les officiers de la société St-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, M. J. A. Prendergast, Président; M. V. Mager, Vice-président et M. H. Béliveau, 3nd vice-prés. *pro tempore.*

La messe fut célébrée par Mgr Ritchot, avec M. l'abbé Messier comme diacre et M. l'abbé Béliveau comme sous-diacre.

La maitrise a exécuté la messe du second ton.

Un éloquent et patriotique sermon de circonstance a été donné par le chapelain de notre Société, le T. R. M. Dugas; le R. P. Drummond, S. J. a aussi préché en anglais sur la fête du jour, et a fait honneur à sa réputation bien connue d'orateur.

Ont fait la collecte: Mde J. H. Bourgouin, de Winnipeg, accompagnée de Son Honneur le maire de Saint-Boniface, M. J. A. Sénécal; Mde Théophane Bertrand, de Saint-Boniface, accompagnée de M. J. A. Bourgouin président honoraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg; Mde J. B. Lauzon, accompagnée de M. E. Béliveau.

A l'issue de la messe, M. R. Chevrier lut la superbe adresse qui suit, à Mgr Ritchot.

A Monseigneur Jos N. Ritchot,
V. G. et Protonotaire Apostolique.

Monseigneur,

"La patrie, a dit quelqu'un, est là où est ce que l'on aime." Cette parole pour nous, Mgr, est pleine de sens et de suavité. Notre belle et grande fête nationale, la St-Jean-Baptiste traditionnelle des Canadiens-Français laquelle nous revient tous les ans, nous retrouve chaque année groupés en rangs serrés au pied des autels et autour de notre clergé.

Or, à qui nous demanderait la raison de ce spectacle imposant, nous repondrions en disant qu'ici se trouve pour nous la patrie, car c'est bien ici en effet que nous trouvons tout ce que nous aimons.

Enfants de l'Eglise, héritiers d'une foi qui ne meurt point, quel Eden terrestre pour nous saurait être comparé à l'autel du Christ Jésus, et quel lieu de repos sacré et délicieux pourrait nous offrir les charmes du temple chrétien, où nous trouvons dans la personne de nos prêtres des amis aussi fidèles et dévoués que des guides sages et éclairés.

Nous avions occasion de le dire tout récemment dans l'épanchement d'une conversation intime:

Donnez au Canadien-Français son prêtre, montrez lui le clocher de l'Eglise avec son appendice, l'école catholique, il est heureux, quand bien même il habiterait aux extrémités du monde."

Est-ce à dire, Mgr, que nous sommes indifférents aux choses de la terre? Assurément non. Car, après les emblèmes sacrés de la patrie chrétienne, il reste encore l'insigne de la patrie civile toujours cher au cœur généraux, le noble tricolore si étroitement uni pour nous au drapeau britannique. Ah! que l'on ne nous blâme pas de les faire flotter à coté l'un de l'autre, puisque l'un nous rappelle les gloires du passé, et que l'autre, gage de la paix présente, sera toujours le signe du ralliement aux jours des combats, si jamais l'on nous demandait notre sang ou celui de nos enfants pour la défense et la protection de la chose commune. Le bon chrétien fait le bon citoyen et fera toujours aussi le bon soldat.

Que nos concitoyens d'origine Anglo-Saxone ne nous en veuillent point si nous tenons tant à notre foi, à notre langue et à nos institutions: Notre langue, nous en avons besoin pour dire à nos fils et à nos petits fils la gloire immaculée de leurs pères, de leurs ancêtres; dans nos écoles catholiques, en apprenant à aimer et à servir Dieu, notre jeune génération apprendra aussi à vénérer et à bénir le drapeau qui nous abrite; et c'est cette foi catholique et apostolique qui mettra le sceau divin et sacré aux nobles dévouements que seul peut inspirer le plus pur des patriotismes, celui-là même qui faisait dire à Lacordaire: "A tous les chrétiens, que la patrie est chère!"

Ces sentiments, Mgr., nous sommes heureux de vous en faire hommage aujourd'hui, à vous patriarche vénérable, honoré de toute la confiance de notre bien-aimé archevêque, à vous dont les services éminents dans ces contrées lointaines de l'Ouest ont reçu les honneurs de la Cour Romaine, dont vous faites aujourd'hui partie à titre de Protonotaire apostolique *ad instar*, à vous, noble pionnier et défenseur intrépide des droits de nos frères ainés les Métis Canadiens-Français du Manitoba. Quand l'histoire dira aux générations futures la vie admirable des Provencher et des Taché, il y aura une page écrite en lettres d'or aussi pour bénir votre nom et vos travaux apostoliques sur ces rives légendaires de la Rivière Rouge.

Pour, nous qui voyons avec enthousiasme ce que d'autres liront avec admiration, nous sommes fiers de pouvoir déposer à vos pieds l'hommage de notre vénération la plus profonde et de notre affection la pure et la plus sacrée

En terminant, laissez-nous, Mgr., remercier Monsieur l'Administrateur d'avoir bien voulu condescendre à nous adresser dans un discours plein d'onction et de feu, ces paroles chaudes et pratiques, qui révèlent un cœur vraiment sacerdotal et patriotique; mille mercis à vous-même aussi, Mgr., d'avoir daigné, malgré votre grand âge et vos infirmités, rehausser notre belle fête par l'éclat de votre présence; et merci aux paroissiens de l'Immaculée Conception et à leur digne curé que nous avons l'honneur d'avoir pour notre chaplain, d'avoir si gracieusement mis leur belle église à notre disposition pour la célébration de notre toujours chère et à jamais inoubliable fête de Saint-Jean-Baptiste.

(Signé)
RODOLPHE L. CHEVRIER,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.
23 juin, A. D. 1901.

Mgr Ritchot répondit avec force et conviction. Il félicita spécialement les catholiques de Winnipeg de leur fière attitude depuis dix ans dans la question des écoles, et recomda à la population canadienne de cultiver les vertus qui firent la force de nos pères; l'amour de la patrie, de la religion et de ses ministres, le travail et la persévérance.

Après la messe, la procession se reforma et on alla reconduire à sa résidence, le président de la Société de Winnipeg. M. Chevrier félicita la foule d'avoir si bien affirmé son patriotisme en cette journée et passa la parole à M. J. A. Prendergast et J. B. Lauzon, qui dirent aussi quelques mots.

La société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface retraversa ensuite la rivière et accompagna son Président, M. Prendergast, jusqu'à sa résidence, où prit fin la démonstration.

BANQUE D'HOCHELAGA

Nos lecteurs trouveront aujourd'hui dans notre journal le rapport des directeurs de cette banque présenté à la dernière assemblée générale des actionnaires à Montréal.

Ce rapport atteste la prospérité de la Banque d'Hochelaga. Et cette prospérité est à son tour la preuve de sa solidité.

Dans les cataclysmes financiers des dernières années la Banque d'Hochelaga a traversé la crise sans subir la moindre secousse. Elle vient de porter sa réserve à la moitié de son capital. Ses créances sont toutes de premier ordre. Ses placements sont de telle nature qu'elle peut en moins de 24 heures réaliser un montant plus considérable qu'il ne lui en faudrait pour répondre à la course la plus furieuse. La banque d'Hochelaga est aujourd'hui au premier rang des institutions financières. Il va sans dire que ses succursales commandent au même titre la confiance du public. M. Frigon, qui est à la tête de la succursale de Winnipeg, formait partie du personnel qui, le premier, eut à gérer les affaires de cette institution au Manitoba. Il s'est élévé au premier poste par son intelligence des affaires, et les directeurs de la Banque ont su le reconnaître par une promotion méritée.

COLONISATION

Samedi dernier, le convoi de l'Est nous amenait le Rev. P. Blais à la tête d'une centaine de colons canadiens-français, dont les uns sont à visiter la province avec l'intention de s'y établir, et les autres se proposent de prendre de l'ouvrage pour faire les foins et les récoltes.

BANQUE DE MONTREAL

Il y a déjà très longtemps que la Banque de Montréal est regardée comme une institution nationale. Elle s'est identifiée avec toutes les grandes entreprises du Canada. Ses rapports annuels attestent sans cesse l'accroissement de ses affaires, résultat naturel des garanties qu'elle offre au monde financier. Le rapport de cette année, que nous publions ailleurs, et sur lequel nous attirons l'attention de nos lecteurs, est venu de nouveau confirmer l'opinion publique dans la confiance qu'elle a toujours accordée à cette banque. Sur sa solidité repose en grande partie le crédit public, et elle remplit ce rôle avec profit pour ses actionnaires, et grand honneur pour le pays.

Dans le Monde Religieux

M. l'abbé Bourret, de Saint-Agathe, était à l'archevêché hier

***

M. l'abbé Rousseau vient d'être nommé curé de la paroisse de Laurier; il est remplacé au vicariat de l'église de Saint-Norbert par M. l'abbé Maillard; M. l'abbé Beauregard a été aussi nommé curé de Makinack.

***

Le T. R. Dom Gréa est parti, jeudi, pour le Nominingue.

***

Dimanche, après la aetraite, il y a aura érection d'une croix dans le cimetière de la cathédrale.

***

La retraite du jubilé se poursuit avec succès. A la clôture de la retraite des dames, il y a eu réception de membres de l'Association de Ste-Anne, et des enfants de Marie; aussi bénédiction papale C'est maintenant au tour des hommes à faire les exercices de la retraite. Les prédicateur de la retraite, les RR. Père Perron et Emard sont justement appréciés et ont le bonheur de voir l'église bien remplie matin et soir.

***

Parlant à la grand'messe, dimanche dernier, à l'Immaculée Conception, M. le curé Cherrier a donné les statistiques suivantes au sujet de sa paroisse. Il y a environ 180 familles catholiques dans la paroisse de l'Immaculée Conception, faisant un total de 800 personnes, dont 500 communiant. Les enfants sont au nombre d'à peu près 470 dont 255 en âge de fréquentant effectivement l'école catholique. Les Associations paroissiales sont: la branche 163 de l'A. C. B. M; la "Catholic Sick Benefit Society;" la congrégation des Enfants de Marie Immaculée et la Ligue du Sacré Cœur.

A SAINT-LEON

Notre retraite de paroisse vient de finir, couronnée d'un succès complet. Prêchée par le R. P. Lacasse, le missionnaire si populaire, elle a été suivie avec autant d'empressement que de piété par notre population.

La retraite s'est terminée par la première communion, fête de famille si édifiante et si remplie pour tous de souvenir si doux.

Le Révérendissime Père Dom Gréa a bien voulu venir nous honorer de sa présence et célébrer la messe de première communion et présider la rénovation des vœux du baptème.

Un romancier termine ainsi le portrait de la tante de son héroïne:

"Tout en elle respirait l'honnêteté..."

Se rappelant alors qu'il a dit plus haut que la bonne dame était asthmatique, il s'empresse d'ajouter.

"Avec une certaine difficulté toutefois."

BANQUE D'HOCHELAGA

VINGT-SEPTIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

TENUE DANS LES BUREAUX DE LA BANQUE, A MONTREAL

SAMEDI, LE 15 JUIN 1901

A MIDI

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu samedi à midi, aux nouveaux bureaux de la Banque, rue Saint-Jacques, et nous ne surprendrons personnes en disant que l'assistance était nombreuse, car les actionnaires de cette populaire institution canadienne ne perdent jamais l'occasion d'exprimer à leurs directeurs toute leur satisfaction.

Le sympathique président, M. F. X. St-Charles, occupait le fauteuil, et parmi les personnes présentes nous avons remarqué: MM. R. Bickerdike, A. Turcotte, J. A. Vaillancout J. D. Rolland, A. Roy, James Price, A. Raza, A. Prud'homme, le maire Préfontaine, C. Chaput, A. B. Dupuis, vice-président de la Banque Nationale, Québec; A. Bruneau, gérant de la succursale de la Banque d'Hochelaga à Québec; N. G. Kirouack, N. L. Denoncourt, Trois-Rivières; J. Bte. Larue, P. Lebel, B. Vaillancourt, I. Préfontaine, G. Lamothe, Gravel, Dr. V. Mignault, E. St-Cyr, E H. Lemay, E. Hurtubise, J. J. Murphy H. David, Liboire Constant, etc

A midi, M. F. X. St-Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture des annonces de la *Gazette du Canada* convoquant cette assemblée.

MM. J. B. Larue et J. P. Lebel sont nommés scrutateurs, sur motion de M. le Président.

VINGT-SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les Actionnaires de la Banque d'Hochelaga:

Messieurs,

Les opérations de votre banque pour l'année finissant au 31 mai dernier, ont donné le résultat suivant, que vos Directeurs ont l'honneur de vous soumettre:—Balance au Crédit de profits et Pertes.

le 31 mai 1900 ...	$ 2,553.03
Profits pour l'année finissant le 31 mai 1901, déduction faite des frais d'administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables	10.763,86
Prime sur nouveau stock	102.00
Total	$8 183,423 89
Approprié comme suit:	
Dividende payé le 1er décembre 1900	$ 52,500.00
Dividende payable le 1er juin 1901	52,500.00
Porté au Fonds de Réserve	70,000.00
Balance au Crédit de Profits et Pertes, le 31 mai 1901	8,423 89
Total égal	$183,423.89

Par le bilan qui vous a été lu, vous verrez que notre Fonds de Réserve est maintenant égal à la moitié de votre capital.

(Signé)

F. X. ST CHARLES,
Président.

BILAN, 31 MAI 1901

PASSIF

Capital versé	$1,500,000.00	
Fonds de réserve	750,000.00	
Profits et pertes	8,423.89	
Fonds de garantie des employés	20,000.00	
Dividendes non réclamés	1,002.90	
Dividende payable au 1er juin 1901	52,500.00	2 331,926.79
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers	165,556 91	
Billets de la Banque en circulation	1,260,318.00	
Dépôts ne portant pas intérêt	1,720,042 45	
Dépôts portant intérêt	4,826,326,25	
Traites des agences sur le Bureau Chef impayées	73,006.52	8,045,250.13
		10,377,176.92

ACTIF

Or et argent	152,308.86	
Billets de la puissance	810,128.00	
Billets et chèques d'autres banques	575,305,69	
Dû par d'autres banques en Canada	45.660.06	
Dû par d'autres banques en Angleterre	6,998.81	
Dû par d'autres banques en pays étrangers	326,153.63	
Débentures des Gouvernements Fédéral et Provincial, de l'emprunt de Guerre Anglais et de la Cité de New-York	1,010,498.56	
Autres débentures canadiennes	3,000.00	
Prêts à demande sur actions et debentures	627 654.31	
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation	70,000.00	3,627,707.92
Billets escomptés courants	6,485,305,22	
Billets en souffrance (pertes déduites)	5,452 36	
Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement	34,626.26	
Hypothèques sur propriétés vendues par la banque	35,052.80	
Propriétés foncières	55,751.26	
Edifices de la Banque, ameublement et autres valeurs	133,281.10	6,749,469.00
		10,377,176 92

(Signé) M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant Général.

Proposé par M. F. X. St-Charles.

Secondé par M. R. Bickerdike:

Que le rapport qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Proposé par Son Honneur le Maire Préfontaine.

Secondé par M. A. B. Dupuis

Que les remerciments des actionnaires sont dûs à M. le Président et à MM. les Directeurs pour leur bonne administration des affaires de la Banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer. Adopté.

Proposé par M. N. L. Denoncourt.

Secondé par M. N. G. Kirouack:

Que des remerciments soient votés au Gérant-Général, à l'Assistant Gérant et aux autres officiers de cette banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par M. James Price,
Secondé par M. Liboire Constant.

Que l'assemblée procède à l'élection de MM. les directeurs de cette Banque, pour l'année courante; qu'à cet effet un seul bulletin soit rempli, et que ce bulletin soit considéré comme renfermant la décision de l'assemblée. Adoptée.

Nous soussignés, Scrutateurs dûment nommés à l'assemblée Annuelle des Actionnaires de la Banque d'Hochelaga, ce jour déclarons les Messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque pour l'année courante, viz: F. X. St-Charles, Robt. Birckerdike, J. D. Rolland, J. A. Vaillancourt et A. Turcotte.

Montréal, le 15 juin 1901.

(Signé) J. B. LARUE,
J. P. LEBEL
Scrutateurs.

Proposé par M. Arthur Roy.
Secondé par M. E. U. Lemay:

Qu'à l'avenir le jeton de présence des Directeurs de cette Banque soit de dix piastres au lieu de cinq piastres. Adopté.

Proposé par son Honneur le Maire Préfontaine.

Secondé par M. James Price:

Qu'en vue de l'augmentation constante des affaires de cette Banque et du dévouement incessant de notre digne Président, il est résolu que ses honoraires soient fixés à l'avenir à une somme de $4.000 par an. Adopté.

Proposé par M. le Dr V. Mignault,

Secondé par M. A. Raza:

Que cette assemblée vote des remerciments à M. Chs Chaput pour les onze années d'utiles services qu'il a donnés à cette Banque, comme l'un de ses Directeurs. Adopté.

Proposé par M. A. Prud'homme.
Secondé par M. G. Lamothe:

Que le rapport de cette assemblée soit imprimé et distribué aux actionnaires pour leur information. Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée subséquente de MM. les directeurs, MM. F. X. St-Charles a été élu président, et M. Robert Bickerdike, Vice-Président pour l'année courante.

(Signée)
M. J. A. PRENDERGAST,
Secrétaire et Gérant.

Montréal, le 15 juin 1901.

BANQUE DE MONTREAL

Rapport de la 83ieme assemblee annuelle

UN ETAT SATISFAISANT

REMARQUES DE M. CLOUSTON, SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DU COMMERCE AU CANADA

La quatre-vingt-troisième assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu hier, à 1 heure, au bureau de l'institution.

Etaient présents: l'hon. George A. Drummond, vice-président; Sir William Macdonald, hon. James O'Brien, capt. Benyon, MM. R. B. Angus, A W. Hooper, Hector Mackenzie, David Morrice, F. S. Lyman. C. R; F. T. Judah, C. R.; B A. Boas, J. G. Snetsinger, W. H. Evans, W. J. Buchanan, E. B. Greensheilds, Richard White, A. T. Taylor, J. Try-Davies, Henry Dobell, Hugh Cameron, M. S. Foley, Henry Mason, H. Drummond, A. Walmstey, Nicholas Murphy, John Morrisson.

Sur une motion de M. R. B. Angus, l'hon George A. Drummond, vice-président, a été choisi à l'unanimité pour présider l'assemblée, en l'absence du président, le Très Honorable Lord Strathcona et Mount-Royal.

Sur une motion de M. F. T. Judah, secondée par M. Henry Dobell, il a été décidé "que les messieurs suivants rempliraient les fonctions de scrutateurs: MM. F. S. Lyman et W. J. Buchanan, et que M. James Aird agirait comme secrétaire pour cette assemblée."

LE RAPPORT DES DIRECTEURS

Le rapport des directeurs aux actionnaires, à leur quatre-vingt-troisième assemblée générale annuelle, a été lu par M. E. S. Clouston, gérant général. En voici le texte:

Les directeurs ont le plaisir de présenter le quatre-vingt-troisième rapport annuel qui montre les résultats des affaires faites par la banque pendant l'exercice expirant le 30 avril 1901:

Balance du compte des profits et pertes, le 30 avril 1900	$ 427,180.80	
Profits de l'année expirée le 30 avril 1901, déduction faite des frais de direction, et après avoir largement alloué pour toutes les créances mauvaises ou douteuses	1,537,022 39	
	$1,964,203.19	
Dividende de 5 pour cent payé le 1er décembre 1900	$600,000.00	
Dividende de 5 pour cent payable le 1er juin 1901	600,000.00	
	$1,200,000.00	
Balance reportée au compte des profits et pertes	$ 714,703.19	

Comme les actionnaires le savent, les présentes chartes de banque expirent le 1er juillet prochain. Au lieu d'introduire un acte des Banques entièrement nouveau, le gouvernement a décidé de continuer leurs chartes aux banques et a pourvu aux changements que, dans son opinion, on devait faire, au moyen d'amendements à l'Acte des Banques de 1890.

L'accommodation dans l'édifice de la banque, aux quartiers généraux, étant devenue insuffisante pour la bonne administration des affaires, on a jugé nécessaire d'ériger un édifice convenable sur le site récemment acquis sur la rue Craig, et le travail est commencé. Le nouvel édifice sera mis en communication avec l'ancien par un pont au-dessus de la ruelle Fortification.

Des édifices ont été érigés également à l'angle des rues Wellington et Magdalen, pour l'usage de la succursale de la Pointe Saint-Charles, et, depuis la dernière assemblée annuelle, l'édifice de la Banque, à Sydney N. E., a été terminé et occupé par cette succursale.

On a décidé d'ouvrir une succursale de la banque à Glace Bay, N. E., immédiatement.

Les succursales de la banque, y compris le bureau principal, ont été inspectés durant l'année.

STRATHCONA ET MONT-ROYAL,
Président.

Banque de Montréal.
Bureau principal, 3 juin 1901.

Les affaires, durant l'année dernière, ont été généralement bonnes, nonobstant une faible récolte dans le Nord-Ouest et la malheureuse condition des affaires dans les districts miniers. Dans les autres parties du Canada, même les cultivateurs les plus pessimistes ont dû être satisfaits des résultats des deux dernières années; si, au point de vue sentimental nous nous sommes empressés de venir en aide à notre mère-patrie, en lui envoyant des troupes, ce que nous ferons toujours en pareilles circonstances, le résultat pratique est une magnifique annonce pour le Canada, un marché de plus ayant été établi pour nos produits, ce qui dédommagera pour les dépenses encourues par ce pays. L'année dernière la demande pour nos produits a augmenté par suite de la guerre avec les Bœrs dans l'Afrique-Sud.

D'un autre côté, l'industrie manufacturière des lainages n'a pas été prospère, et je regrette de dire que la perspective pour le commerce du bois de service n'est pas de ces meilleures, les prix tendant toujours à diminuer et les marchés étant embarrassés, et nous devons espérer qu'une amélioration se fera sentir avant la fin de la saison.

Tout indique aussi qu'il y aura surcroit de production dans les tissus textiles et dans la fabrication de la pulpe, qu'il suffira de restreindre d'une manière judicieuse pour être placés sur de bonnes bases. Nous ne devons pas oublier que les affaires tendent pas à reprendre leur cours, et que nous devons limiter nos dettes à nos ressources.

Il est trop tôt, bien que les perspectives soient bonnes, pour parler des prochaines récoltes, mais si elles correspondent aux apparences, nous aurons une autre bonne année, et cette banque, comme vous pouvez le voir, est en état d'en tirer tout l'avantage possible.

ADOPTION DU RAPPORT

L'hon. George A. Drummond dit;

"Vous avez entendu la lecture du rapport du gérant général et de celui des directeurs, qui me semblent si complet que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire des changements. Je me contenterai en conséquence de proposer; "Que le rapport des directeurs maintenant lu, soit adopté et imprimé pour être distribué aux actionnaires."

LE GÉRANT-GÉNÉRAL

M. Clouston s'exprime comme suit:

Le rapport qui est devant vous ne demande pas beaucoup d'explications, car il est conforme à l'Acte des banques, amendé à la dernière session, et comprend maintenant nos affaires faites à l'étranger aussi bien que celles faites au Canada. Les rapports antérieurs ne donnaient que les balances qui nous seraient dues d'autres pays après que nos affaires, là, auraient été liquidées. En conséquence, notre rapport comprend maintenant tous les dépôts et prêts faits ailleurs qu'au Canada, ce qui nous met dans l'impossibilité de le comparer aux rapports précédents, mais pour l'information des actionnaires, je dois dire que les principaux changements dans nos affaires canadiennes sont comme suit:

Circulation, augmentation	$321,000
Dépôts ne portant pas intérêt, augmentation	1,963,000
Dépôts portant intérêt, augmentation	5,422,000
Prêts et escomptes courants, diminution	360.000

Vous remarquerez que nos profits surpassent un peu ceux de l'année dernière et le rapport est un des plus encourageants que nous ayons eu le plaisir de déposer devant vous.

Vu que les chartes de toutes les banques devaient expirer au mois de juillet de cette année, une autre extention de dix années a été accordée et certains amendements à l'Acte des banques ont été adoptés.

Voici les principaux changements qui ont été faits:

Le taux d'intérêt sur les billets des banques suspendues a été réduit de 6 pour cent à 5 pour cent.

On a accordé à une banque le pouvoir d'acheter l'actif d'une autre banque, faisant par là disparaître la barrière qui existait autrefois à l'amalgation des banques.

Outre le rapport annuel des dividendes et balances non réclamés, il nous faut fournir un rapport de toutes les traites et billets d'échange émis et qui ne sont pas payés.

Dans le cas d'une banque suspendue on accorde à l'Association des Banques du Canada le pouvoir de nommer un curateur. On a aussi confié à l'Association la tâche d'examiner et de surveiller le montant des billets en circulation de toutes les banques au Canada, ce qui est une sauvegarde de plus, s'il en fallait une pour connaître le montant des billets en circulation dans le pays. De sorte que l'Association est devenue pratiquement l'agent du gouvernement dans l'administration de l'Acte.

La forme de notre rapport au gouvernement a été changée, vu que de plus amples détails sont maintenant exigée: c'est pour cela que nous avons jugé à propos de vous soumettre maintenant la nouvelle forme de rapport.

D'autres changements intéressaient plus les banquiers euxmêmes que le public. Généralement parlant, les changements ont été faits dans le but de fortifier et d'améliorer l'Acte des banques en vertu duquel nous travaillons depuis dix ans.

A la dernière session du Parlement, le ministre des Finances jugea à propos d'établir un hôtel des monnaies. A la dernière assemblée annuelle de l'Association des Banquiers, on a émis l'opinion des banquiers, non pas au point de vue personnel, mais au point de vue de ce que nous croyions répondre le mieux aux intérêts du pays en général, et je n'ai pas l'intention d'en dire davantage sur ce sujet, ici. L'Acte fut simplement toléré et il peut se faire qu'en examinant la question de plus près le gouvernement se décidera à ne pas faire des dépenses considérables pour détériorer la valeur d'un de nos produits, car il est plus facile d'obtenir de l'or pour payer nos dettes étrangères et il est plus précieux pour l'exporter en lingots que s'il était monnayé. Comme medium de circulation, il ne remplacera pas plus l'argent de papier ici qu'aux Etats-Unis, tandis que les mineurs peuvent obtenir aujourd'hui des banques la même valeur pour leur Or qu'ils obtiendraient même si un hôtel des monnaies était établie dans la Colombie Anglaise.

La motion fut secondée par M E. B. Greenshields et après que M. John Morrison eut fait quelques remarques, croyant que le gérant général avait touché la note juste au sujet de l'établissement d'un Hôtel des Monnaies, au Canada, elle fut adoptée à l'unanimité.

Le sénateur O'Brien propose:

"Que les remerciements de l'assemblée soient offerts au président, au vice-président et aux directeurs pour le zèle qu'ils ont déployé dans les intérêts de la Banque.

Cette proposition est secondé par M David Morrice, et adoptée à l'unanimité.

Sir William Macdonald propose:

"Que les remerciements de l'assemblée soient présentés au gérant-général, à l'inspecteur aux gérants et autres officiers de la Banque, pour les services qu'ils ont rendus pendant l'année qui vient de finir.

Cette motion est secondée par M. R B Angus, et ayant été unanimement adoptée, fut approuvée par le gérant-général.

M. B. A. Boas propose:

"Que le scrutin maintenant ouvert pour l'élection des directeurs se continue jusqu'à trois heures, à moins qu'il ne se passe quinze minutes sans qu'un vote soit pris. En ce cas il sera fermé, et que l'assemblée soit continuée jusqu'à ce temps et dans ce but.

Cette motion est secondée par M. Hecton Mackenzie et unanimement adoptée.

Sur la proposition de M. John Morrison, secondée par l'hon. James O'Brien, un vote cordial de remerciements est offert au président, pour avoir présidé aux délibérations de l'assemblée. Ce dernier remercie ensuite l'assemblée.

LES DIRECTEURS

Le scrutin s'est terminé par l'élection des messieurs suivants:

R. B. ANGUS. Ecr.
Hon. GEORGE A. DRUMMOND,
E. F. GAULT; Ecr.
Sir WILLIAM C. MACDONALD,
A. T. PATTERSON, Ecr.
R. G. REID, Ecr.
JAMES ROSS, Ecr.
Le Très Hon LORD STRATHCONA ET MONT-ROYAL, G. C. M. G.

Le Président et le Vice-Président seront aujourd'hui, au cours ordinaire des affaires, élus à l'assemblée du bureau des Directeurs.

LE RAPPORT GENERAL

Le rapport général de l'actif et du passif de la banque, au 4e avril 1901, se lit comme suit:

PASSIF

Capital-actions		$12,000,000.00
Fonds de réserve	$7,000,000.00	
Balance reportée au compte de Profits et pertes	764,703.19	
	$7,264,703.19	
Dividendes non reclamés	2,432 01	
Dividende Semestriel, payable le 1er juin 1901	600,000.00	
		8,367,135.00
		20,367,135.20
Billets de la banque en circulation	$ 6,482,214.00	
Dépôts ne portant pas intérêt	18,184,774.47	
Dépôts portant intérêt	51,501,853.13	
Balances dues à d'autres banques au Canada	46,082.93	
		79,214,924 53
		$99,582,059.73

ACTIF

Monnaie courante, or et argent		$2,561.358.30	
Billets du gouvernement, à demande		3,472,440.25	
Dépôt fait au gouvernement fédéral, selon l'acte du Parlement, en garantie de la circulation générale des billets		310,000.00	
Dû par les succursales de cette banque et d'autres banques dans la Grande-Bretagne	$2,536,166.61		
Dû par les succursales de cette banque et d'autres banques en pays étrangers	2,264,257.63		
Prêts à demande et à courte échéance dans la Grande-Bretagne at aux Etats-Unis	23,536,628.00		
		28,337,052.24	
Garanties des gouvernements fédéral et provincial		617,930.93	
Obligations des chemins de fer et autres		2,889,973.17	
Billets et chèques d'autres banques		1,690,470.10	
			$39,882,225.05
Bâtisses de la banque de Montréal et des succursales			600,000.00
Prêts et escomptes courants au Canada et ailleurs (intérêt réservé déduit) et autre actif		$58,850,449.34	
Dettes garanties par hypothèques ou autrement		131,135.27	
Vieilles dettes non recouvrées (les pertes pourvues		118,250.07	
			59 099,834 69
			$99,582,059.73

Banque de Montréal,
Montréal, 30 avril 1901.

E. S. CLOUSTON,
Gérant-général.

NOTES LOCALES

—M. J. T. Dumouchel, de Winnipeg, est parti, la semaine dernière, pour Buffalo, où il visitera l'Exposition.

—Mardi prochain, le 2 juillet, tous les membres de la fanfare sont priés de se rendre à la salle de leurs pratiques, pour l'assemblée générale du mois et pour l'élection des officiers.

—Le club de Base-Ball de Saint-Boniface se distingue; dans l'espace de deux semaines il a remporté à River Park, deux brillantes victoires, la première sur les Capitals, la seconde sur les Zéphyrs. Félicitations aux boys.

—Après la cérémonie religieuse de l'Immaculée Conception, dimanche dernier, M. Rodolphe Chevrier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg a invité à diner, à l'hôtel O'Connor, les officiers des Sociétés de Winnipeg et de Saint-Boniface et quelques autres amis. Un correspondant d'une feuille de Winnipeg a cru voir là un acte dérogatoire aux sentiments de patriotisme qui en ce jour surtout doivent nous animer. Il est bon d'expliquer que cette courtoisie de M. Chevrier a été toute personnelle, d'un caractère privé, et sans préméditation. Il était par conséquent loin de la pensée de M. Chevrier de lui donner la portée que lui attribue le correspondant. Loin aussi de sa pensée de favoriser un établissement plutôt qu'un autre. Ça été simplement l'une de ces rencontres fortuites qu'amènent souvent les circonstances, sans qu'on ait eu le temps ou l'occasion de les préparer, et qui font qu'aujourd'hui l'on est ici, et là demain. Assurément la société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg ne saurait être mêlée à cet incident. (Communiqué)

Beaucoup de gens calculent sur vos richesses l'estime qu'ils vous doivent: on ne leur persuadera jamais que le mérite va souvent, et que la stupidité monte quelquefois en voiture.

Dans le Monde de la mutualité

UN JUGEMENT DE L'HON LUGE CURRAN

L'Union Franco-Canadienne vs L'Alliance Nationale.

L. G. Robillard vs l'Alliance Nationale.

Dans ces deux causes, réunies pour les fins de la preuve pour et l'argumentation, la cour accorde $500 de dommages à chacun des demandeurs respectivement, soit $1.000 que l'Alliance Natipnale aura à débourser.

Ces poursuites avaient été intentées pour des faux bruits contre la solvabilité de l'Union Franco-Canadienne, et contre son président, M. L. G. Robillard. Ces faux bruits avaient été répandus par des agents de l'Alliance Nationale.

L'effronterie

1. Ne confondez pas l'aplomb avec l'effronterie.

2. L'aplomb, dans la société consiste à n'éprouver ni gène ni embarras, parce qu'on connait les usages du monde et de la bonne société.

3. L'homme d'esprit sait ce qu'il vaut et se tient à sa place: c'est de l'aplomb.

4. Le sot s'apprécie beaucoup plus qu'il ne vaut et usurpe la place de l'homme d'esprit: c'est de l'effronterie.

5. La modestie est l'apanage de l'intelligence qui se comprend elle-même et connait ses limites.

6. L'effronterie est l'enseigne de la bêtise qui ne se comprend pas elle-même et ne peut se juger.

7. Elle est souvent accompagnée d'un vice et elle effleure toutours la grossièreté, si elle n'y est accolée.

8. Une personne effrontée inspire un sentiment de malaise, de mépris et d'éloignement à tous les honnêtes gens.

9. L'impudence peut amuser un instant quand elle a de l'originalité, mais le dégoût succède bientôt.

10. L'effronterie tue la décence, la prudeur, la modestie, et toutes les vertus douces et honnêtes. C'est un vice de la plus grand eimmoralité.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne; enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio: 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

Distribution des Prix

La distribution des Prix s'est faite mercredi dernier au Collège de Saint-Boniface et a eu de l'éclat ; le Lieutenant-Gouverneur et Madame McMillan honoraient la démonstration de leur présence. Il y a eu exécution d'un joli programme, drames et musique. Le Collège de Saint-Boniface sait toujours intéresser son auditoire. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de donner la liste des prix.

Nos félicitations aux professeurs et aux élèves pour le succès de cette année.

La distribution des Prix a eu lieu jeudi dernier au couvent de Saint-Boniface. Le travail de cette année est très satisfaisant.

L'année scolaire s'est terminée vendredi dernier à l'Immaculée Conception par la distribution des prix. Les exercices ont été présidées par M. l'abbé Cherrier, curé de la paroisse. Plusieurs membres du clergé et un grand nombre de parents y assistaient.

Une petite vengeance de Leon XIII

Le pape est, on s'en doute aisément, journellement sollicité par des quantités innombrables d'artistes peintres, sculpteurs ou photographes, qui briguent l'honneur insigne de fixer ses traits sur la toile, par le marbre ou par le colodion.

Léon XIII, dailleurs, est facilement accessible.

Il y a quelque temps, un peintre italien, dont le nom, et pour cause, n'a pas encore franchi les Alpes, se mit en ligne, lui aussi et demanda au Pape l'autorisation de faire son portrait. Le Saint-Père la lui accorda comme aux autres.

Lorsque l'artiste eut achevé son ouvrage, il pria le souverain pontife de vouloir bien mettre au bas de l'image une citation de l'Evangile et sa signature.

L'œuvre était médiocre, la figure point [illegible] fement flattée.

Embarrassé par la prière du peintre, le pape réfléchissait. Mais voyant la mine déconfite de l'artiste, il se laissa aller à sa naturelle bienveillance et céda à la demande du peintre.

Et finement railleur, accommodant à la circonstance le verset 24 du chapitre 14 de l'Evangile selon Saint-Mathieu, qui rappor[te] les paroles de Jésus apparaissant à l'improviste à ses apôtres pendant un grand orage sur le lac de Galilée, le pape écrivit au bas du tableau.

"Vatican 29 4. 01. 5 h. soir

"Ne vous étonnez point, c'est moi."

Et il signa : Leon XIII.

Le Secret de la Confession

Saint-Jean Népomucène, qui a mieux mourir que de trahir le secret de la confession, a d'après une dépêchche de Paris un héroique imitateur, de nos jours, dans la personne d'un prêtre français, feu l'abbé Bruneau.

En 1894, l'abbé Bruneau accusé d'avoir assassiné son vicaire, à Entrammes, fut exécuté à [illegible] et l'événement créa dans [illegible] une profonde impression. [illegible] tant sur l'échafaud, l'abbé Bruneau envoya une lettre [illegible] au procureur de la république, la priant de l'ouvrir [illegible] tement.

[illegible] te, une des domestiques du curé, vient de mourir [illegible] et a avoué avant de [illegible] que c'était elle, avec une domestique, qui avait commis le crime, mais que, pour fermer la bouche à l'abbé Bruneau, [illegible] ait immédiatement con[illegible]. Cette déclaration [illegible] immense sensation.

CONSEIL

Mauvaise bouche le matin au [illegible] tez vous des aigreurs d'es[tomac] [illegible] UNE à DEUX cuillérées [illegible] dans un demi verre d'eau [illegible] ultra immédiatement.

A ELIE P. O.

La fête de la Saint-Jean-Baptiste a été célébrée ici avec enthousiasme. Il y a eu des jeux et des courses qui ont été fort intéressants.

Nos amis.

—J'étais hier chez les Boireau. On a parlé de toi...

—Pour me débiner, sans doute ?

—Pas du tout. Ça m'a même un peu contrarié...

—Merci !

—Dame, ça m'aurait fourni une occasion de prentre ta défense !

O ! LES CELIBATAIRES

Le [illegible] à Cambridge, près de Boston, a annoncé à ses paroissiens qu'il était décidé à prendre des mesures énergiques contre les célibataires endurcis de la paroisse. Voici ce qu'il propose : dorénavant, tout jeune homme qui aura passé 25 ans et ne sera pas marié devra payer une amende annuelle de $25; à 35 ans, l'amende sera de $50. Au-dessus de cet âge, les célibataires ne seront plus mis à l'amende, car il est probable qu'alors aucune femme ne voudra se marier avec eux.

Le curé avoue qu'il n'a pas l'intention d'ouvrir une agence matrimoniale, mais il faut, dit-il prendre quelques mesures pour empêcher nombre de jeunes gens, forts, habiles et intelligents, de devenir de vieux célibataires.

MENUS PROPOS

Vanité.

Il me semble que M X... est joliment convaincu de sa valeur !

—Ne m'en parlez pas, il se croit tellement important que quand il prend l'omnibus il est toujours sur le point de payer deux places !

Mme X parle avec une extrême volubilité. Un de ses familiers disait à ce propos:

—Elle détient un incontestable record: de toutes les femmes que je connais, c'est certainement elle qui éreinte le plus d'amies à l'heure !

ROSTAND ET DE VOGUE A L'ACADEMIE

Le marquis de Vogüe et Edmond Rostand ont été, le 30 mai, élus à l'Académie française en remplacement du duc de Broglie et du vicomte Henri de Bornier. La candidature de Rostand a été vivement combattue.

Le marquis de Vogüe est né en 1826. Il y avait un de Vogüe à l'Académie, déjà le vicomte Eugène-Melchior

POUR RIRE

Calino, régisseur d'une vaste propriété, vient d'écrire au propriétaire, un banquier richissime, une lettre qui se termine par ce postscriptum :

" Je vous prie de m'excuser si je vous écris en chemise ; mais c'est qu'il fait très chaud. "

C'était le dimanche : il pleuvait à verse. L'église, ordinairement peu remplie, regorgeait d'auditeurs. La plupart des promeneurs, surpris par l'orage, étaient venus s'y réfugier.

Le pasteur s'arrêta tout à coup au milieu de son sermon :

—Il y a beaucoup de personnes, dit-il, que l'on doit blâmer pour se faire de la religion un manteau, mais je n'ai pas meilleure opinion de ceux qui s'en font un parapluie.

Le père.—Qu'est-ce qu'un œuf ?

Le fils.—C'est un substantif.

Le père.—De quel genre ?

Le fils.—Papa on ne sait pas. Il sera masculin ou féminin, selon qu'il en sortira un coq ou une poule.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La distribution des prix du couvent de Saint-Norbert aura lieu vendredi à 2 hrs. P. M.

—Il y a eu réunion du congrès à l'Hôtel de Ville, mercredi dernier. Nous donnerons un rapport la semaine prochaine.

Il y aura samedi prochain à Elm Park un consert promenade donné par le club musical allemand *concordia*. Le programme est élaboré et ne manque pas d'exciter l'intérêt. Entrée 25cts.

Madame Dubuc, épouse de l'Hon Juge Dubuc, est arrivée dimanche d'une promenade dans la province de Québec; M. Albert Dubuc, qui avait accompagné sa mère dans ce voyage, est arrivé samedi matin.

—Nous avons appris avec regret que Mde Plamondon, épouse de M. Pierre Plamondon, de Saint-Jean-Baptiste est morte lundi dernier à l'âge de 30 ans et dix mois. Les funérailles ont eu lieu ce mation. Nos sincères condoléances à M. Plamondon et à sa famille.

Samedi matin, au nombre des excursionistes nous venant de l'Est, on comptait plusieurs jeunes gens, étudiants dans les collèges de la province de Québec, entre autres : MM. Charles Auguste et Raoul Lambert, et Joseph Prud'homme, Henri Collin et Joseph Poitras.

Chronique de la Province

(De notre correspondant spécial)

LETELLIER

Nous avons eu de la pluie la semaine dernière en quantité suffisante pour changer les apparences de la récolte, qui est maintenant très belle.

Messieurs Lavallée et Loiselle ont acheté de MM. Parent et Bellevance, agent de Massey Harris & Co., un moulin à battre de très forte capacité ; le séparateur sera construit spécialement pour eux. Ces Messieurs ont une grand expérience dans le battage et retirerons certainement de cette machine de bons revenus.

Ceux qui désirent s'engager avec leur *team* feraient bien de s'adresser de bonheur et de retenir leur place. M. Aimé Fournier est rentré au service de M. McCrea, Hotellier, remplaçant M. Jos. Peloquin.

M. Charles Perron a inventé un incubateur dans lequel il peut mettre couver 300 œufs. C'est l'intention de ce Monsieur de faire l'élevage des volailles en grand.

Notre place manque d'ouvriers ; un bon ouvrier dans notre village trouverait de l'emploi 10 mois par année.

SAINT-LÉON

Le Révérend Père Lacasse est arrive au milieu de nous vendredi dernier ; le révérend Père doit nous prêcher une retraite.



Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

AVIS

Avis est par la présentes donné qu'un Règlement No. 7 autorisant l'Arrondissement Scolaire de la Ville de Saint-Boniface No. 2 d'emettre $2000.00 de Débentures pour l'achat d'un terrain, la construction d'une école et son aménagement, dans le Quartier No. 4 de la Ville de Saint Boniface, sera soumis au vote des contribuables de la Ville de Saint-Boniface le vingt-cinquième jour de Juillet entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi inclusivement.

Les endroits indiqués plus bas seront les bureaux de votation où pourront se présenter, le vingt-cinquième jour du mois de Juillet 1901 entre les neuf heures de l'avant-midi et cinq heures du soir inclusivement, les contribuables de la Ville de Saint-Boniface pour enregistrer leur vote pour ou contre la passation du dit Règlement.

Quartier No. 1, Résidence de J.-Bte. Couture.
Quartier No. 2, Residence d'Edmond Mareoux.
Quartier No. 3, Hôtel de Ville.
Quartier No. 4, Résidence d'Israël Leclair.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

NOTICE

Notice is hereby given that His Honour the Lieutenant-Governor in Council has under the provisions of the "Land Drainage Act" approved of the doing of the following mentioned work, that is to say : The construction of a main drain through the centre of Section 32 in Township 6 Range 2 East and Sections 5, 8, 17 20, 29 and 32 in Township 7 Range 2 East.

Also the Construction of such necessary lateral channels and tap drains in order to make the said work effective upon the completion thereof ; and further that it is the intention of the Department of Public Works for the Province of Manitoba to undertake the proposed work aforesaid at an estimated cost of Twenty-eight thousand eight hundred and fifty dollars (28,850) as a local inprovement, and to assess and levy for said cost against the lands benefitted thereby, which may be described as follows : The East half of Section 13 The East half of Section 23, the whole of Sections 24, 25, 26, 35 and 36 all in Township 6 Range 1 East—All that portion of the North West quarter of Section 17 North of Lot 473 in the Parish of St. Agathe. The whole of Sections 18, 19, 20, 29, 30, 31, 32 and the West half and North East quarter of 33 all in Township 6 Range 2 East.

The whole of Sections 1, 12, 13, and all that portion of Sections 24 and 25 lying to the East of the Pembina Branch of the Canadian Pacific Railway, all in Township 7 Range 1 East

The whole of 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 28 29 and 30 all in Township 7 Range 2 East.

The whole of the above mentioned area containing approximately Twenty-one thousand Six hundred (21,600) acres, unles a majority of owners thereof, representing at least one half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this 15 day of June A. D. 1901.

R. ROGERS.
Minister of Public Works.
19-6-01-3i

A VENDRE. Trente-trois lots de terre dans la ville de Saint-Boniface (subdiv.-de 77) en face de la résidence de M. Jos. Lecomte, savoir : 13 lots de 33X99 ; et 20 lots de 30X122 Seront vendus à bon marché et à des conditions faciles. Adressez-vous à H. Cooper, 308, McIntyre Block, Winnipeg.

PERDU.—M. François Ethier a perdu 2 chevaux rouges, la semaine passée, portant chacun une clochette : le plus petit a la moitié des pattes blanches, ainsi que le front, et il est aussi étampé "F. E." sur l'épaule. St.-Boniface 18 juin 19 6-01

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Séance du 10 juin.

Suite

MOTIONS

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Lavoie, que des pétitions ayant été présentées à l'encontre de la construction des canaux d'égouts annoncés comme devant être faits dans les rues Masson et Notre Dame et les Avenues Taché et Provencher, la valeur de la propriété immobilière représentée par les pétitionnaires soit établie par un rapport spécial de M. C. Marcoux, évaluateur, en conformité de l'article 6 du réglement No 164, le dit rapport devant être présenté à la prochaine séance, et que dans l'intervalle, les dites pétitions ainsi que la lettre de M. P. D'Eschambault restent sur la table. Agréé.

Proposé par le Cons Turenne, secondé par le Cons. Pelletier; que les travaux suivants soient faits comme travaux d'amélioration locale à être payés par taxe spéciale imposée sur les propriétaires intéressés et soient annoncés comme devant se faire sur l'initiative du Conseil, savoir :

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Dumoulin depuis le centre de la rue St-Jean-Baptiste jusqu'au centre de la rue St-Joseph. Coût approximatif, $3100. Et un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Marion depuis la ligne Ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest du chemin Ste Marie; Coût approximatif: $285. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lavoie; qu'une somme de $30. soit mise à la disposition du chef de Police pour achat d'un uniforme. Agréé.

Proposé par le Cons. Turenne secondé par le Cons. Gauvin; que le Rév. M. Cloutier soit prié de rencontrer le Comité des Travaux Publics au sujet de la prolongation de la rue St-Jean-Baptiste. Agréé.

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Gauvin; que le Conseil se forme en Comité général pour prendre en considération la résolution du comité des citoyens concernant la construction d'un pont libre. Agréé.

Le maire quitte le fauteuil et le Conseil siège en Comité général sous la présidence du Cons Lavoie. Le Comité se lève, le maire reprend le fauteuil et le Cons. Lavoie fait rapport comme suit :

" Le Comité recommande :

" 1o. Que l'ingénieur de la Ville soit requis de préparer une estimation de la valeur actuelle du pont Broadway et du coût des réparations nécessaires pour en faire un pont solide et capable d'accommoder un trafic général et aussi permettre d'y faire circuler des chars électriques, ainsi qu'une estimation du coût d'un pont neuf plus bas sur la rivière, et de se procurer au besoin les services d'un autre ingénieur familier avec la construction des ponts.

" 2o. Que les négociations entamées l'an dernier avec la cité de Winnipeg soient rouvertes afin de s'assurer des dispositions de cette dernière au sujet d'une contribution à la construction d'un nouveau pont libre reliant les deux villes.

" 3o. Qu'un Comité soit formé composé de Son Honneur le Maire et du Cons. Lavoie avec mission de s'adjoindre Mess. Jos. Bernier M. P. P. et Théo. Bertrand, Secrétaire-Trésorier de la Ville, dans le but de s'aboucher avec Mess. Mackenzie Mann & Co pour obtenir leur coopération dans le projet d'un pont libre de trafic entre les deux Villes."

Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Lavoie que le règlement No 178 amendant les règlements Nos 52 et 156, concernant les animaux errants soit lu une deuxième fois. Agréé. Le règlement est en conséquence lu une seconde fois, examiné en Comité général sous la présidence du Cons. Bleau et adopté sans amendement. Le Cons. Bleau fait rapport dans ce sens et propose que ce rapport du Comité soit adopté.

Proposé en amendement par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Pelletier que le délai pour le mise en vigueur de ce règlement soit changé du 20 juin au 1er de novembre. Le vote est pris :

Pour l'amendement : les Cons. Gauvin et Pelletier.

Contre : les Cons. Lavoie, Jean, Turenne et Bleau.

L'amendement est déclaré perdu et la motion principale passe sur la même division.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Lavoie que le dit règlement No 178 soit lu une troisième fois. Le vote est pris. En faveur : Bleau, Lavoie, Jean et Turenne. Contre : Gauvin et Pelletier. La motion est emportée, le règlement est lu une troisième fois et passe sous son titre. Et la séance est levée.

THÉO. BERTRAND
Séc. Très.

J. A. SÉNÉCAL
Maire.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 Mai 1901

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à	0 18
Fromage	0 9½	à	10
Œufs frais, la doz	0 00	à	18
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 00	à	0 35
Navets, le minot	0 15	à	0 20
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	1 50	à	1 75
Choux, par douzaine	0 00	à	0 50
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud	......	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund, et jeud	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend	......	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

XI

No 30

Je me suis occupé de vous depuis votre dernière visite; j'ai découvert deux jeunes gens qui ont besoin de répétitions de droit, je vous ai proposé, vous êtes accepté. Ils vous prendront chacun une heure tous les deux jours, soit six heures par semaine, pour chacune desquelles vous recevrez trois francs. Cela augmentera un peu vos ressources actuelles. Tâchez d'en trouver d'autres, je chercherai aussi de mon côté, si vous pouviez avoir deux ou trois leçons par jour, il vous resterait encore assez de temps pour votre travail personnel, et le nécessaire de la vie vous serait assuré. Je me suis promis de faire de vous un des avocats les plus distingués de Paris. Vous avez tout ce qu'il faut pour cela et il faut que vous y arriviez.

A ce moment on vint prévenir le père qu'une personne le demandait au parloir.

—A-t-elle dit son nom? interrogea-t-il.

—C'est Mlle Moissac.

—Dites-lui que je descends à l'instant.

Puis s'adressant à Charles.

—Je crois qu'on m'apporte une bonne nouvelle pour votre sœur. Cette bonne demoiselle Moissac! Si vous la voyiez, elle vous donnerait envie de rire. Figurez-vous une vieille fille, petite, contrefaite, ridiculement attifée, et cependant sous cette apparence...modeste, —soyons charitables,—se cachent une intelligence d'élite et un cœur d'or. Avec un revenu des plus minimes, elle trouve le moyen de subvenir à ses dépenses personnelles et de faire des prodiges de charité. C'est le plus dévoué et le plus ardent de mes auxiliaires. Pour rendre un service, arracher un pauvre à la misère, une âme au démon, pour être utile à qui que ce soit, elle déploie un zèle et un talent que l'on admirerait, si elle ne prenait pas un soin jaloux de cacher à tous le bien qu'elle fait. Je l'ai chargée de trouver pour votre sœur un emploi absolument convenable, et je suis bien certain qu'elle nous découvrira ce qu'il nous faut.

Descendez avec moi, vous la verrez, et vous saurez ce que cette brave fille a à vous offrir.

Mlle Moissac était bien telle que le Jésuite l'avait dépeinte. Charles eut peine à réprimer un sourire en l'apercevant. Son costume se composait d'une robe brune en étoffe grossière sur laquelle était jeté un châle jadis noir, au bras un *ridicule* bourré de toute espèce de choses, et sur la tête une sorte de cabas, un épouvantail à moineaux. Puis dans l'intérieur de ce prétendu chapeau, une petite figure, jaune, plissée, fanée, d'où s'échappait un nez pointu, recourbé, qui venait menacer le menton. Deux choses cependant faisaient contraste avec cette laideur: un regard fin, profond, remarquablement intelligent, et un sourire d'une ineffable douceur.

—Eh bien! ma bonne demoiselle, lui dit le Jésuite en l'abordant, quelle heureuse nouvelle nous apportez-vous aujourd'hui?

—Je viens vous dire, mon père, que je crois avoir réussi à vous trouver ce que vous m'avez demandé.

—Cela ne m'étonne pas, vous réussissez toujours...Je vous présente M. Durand, le frère de la jeune personne à laquelle vous voulez bien vous intéresser.

La vieille fille échangea un salut avec le frère de Marguerite, et reprit aussitôt:

—Connaissez-vous la comtesse de Piélan?

—Nullement.

—Monsieur, non plus?

—Je n'ai pas cet honneur, fit Charles.

—En ce cas, Messieurs, vous voudrez bien prendre vos informations pour contrôler mes dires. Elle est, je crois, parente à un père Jésuite, le Père de Kéradec. Elle habite ordinairement la Bretagne pendant l'été et passe ses hivers à

Mais cette année, elle n'a pas quitté Paris, à cause d'un traitement qu'elle fait suivre à sa fille dont la santé est languissante. Mme de Piélan est une femme de cinquante à cinquante-cinq ans, elle est veuve depuis plusieurs années; c'est une excellente personne, une chrétienne des anciens temps. Elle a beaucoup souffert et ne se souvient de ses douleurs d'autrefois que pour compatir à celles des autres.

Sa fille, Anne-Marie, est une enfant de seize ans à qui on en donnerait à peine douze. Elle est pâle et chétive. L'air vivifiant de la Bretagne et les puissantes émanations de l'Océan n'ayant pas pu lui donner la force et la santé, sa mère l'a mise entre les mains d'un de nos grands docteurs qui, je le crains bien, y épuisera sa science. Mme de Piélan cherche en ce moment une institutrice pour cette pauvre enfant, qui ne peut travailler que très peu. C'est donc plutôt une amie, une compagne, qu'on veut lui donner; on veut une jeune fille bien élevée, d'un caractère ouvert, gai, enjoué, qui puisse exercer sur la petite malade une influence salutaire.

J'ai été consulter Mme la supérieure du couvent des Oiseaux sur le naturel et les qualités de Mlle Durand; elle m'a donné la certitude que cette jeune personne répondait parfaitement au désir de Mme de Piélan.

—Mademoiselle, interrompit le Père, je vous avais seulement prié de prendre des informations: je vois que vous vous êtes chargée de toutes les négociations.

—Tout ce que je viens de vous dire rentre dans mon rôle d'informatrice; mais, aPris, dans son hôtel de la rue Vanneau j'avoue que j'ai été un peu loin. Je sais que vous êtes si occupé et j'ai cru bien faire en vous évitant de perdre votre temps à des demarches pour lesquelles je pouvais vous remplacer. Je suis donc retournée chez la comtesse, tout est arrangé. Mlle Durand est acceptée, sauf votre approbation et celle de Monsieur son frère; on lui donnera 1200 francs la première année, Mme de Piélan se charge de son trousseau. Je vous garantis qu'il sera convenable. Mademoiselle fera une heure de classe le matin et autant dans l'après-midi; tous les jours, elle fera avec ces dames de grandes promenades en voiture. Je vous ai dit que Mme de Piélan était excellente chrétienne: sa maison est sérieuse, mais nullement triste; elle voit un peu de monde, parce qu'elle tient à donner un peu de distraction à sa fille; mais le monde qu'elle reçoit est trié sur le volet.

—Tout cela me semble parfait, observa le père, qu'en pensez-vous, mon ami?

—Je crois, mon père, qu'étant admise la nécessité où est ma sœur d'accepter un emploi, il serait impossible de lui trouver une position offrant plus d'avantages et de sécurité.

—C'est aussi mon avis. La comtesse de Piélan attend-elle une réponse immédiate?

—J'ai réservé pour les protecteurs de Mlle Durand tout le temps qu'ils jugeraient nécessaire pour réfléchir et prendre des informations. Il y a une chose que je n'ai pas encore dite, et que vous devez savoir: Mlle Anne-Marie a un frère; ce frère, beaucoup plus agé qu'elle, trente ans environ, est officier de cavalerie. Des renseignements que j'ai pris à son égard, il résulte que M. Yves de Piélan vient peu à Paris. C'est un garçon d'un naturel timide et même sauvage; il prend un semestre tous les deux ans, et le consacre presque entièrement à de grands voyages; il a ainsi parcouru toute l'Europe et bien d'autres pays; il vient seulement passer deux ou trois jours avec sa mère avant son départ, et autant à son retour.

—Mademoiselle Moissac, fit le père en souriant, si j'avais l'honneur de connaître le préfet de police, je l'engagerais à vous confier les affaires trop difficiles pour ses agents.

—Merci bien, mon père, je ne fais de police que pour le compte du bon Dieu. Je serai toujours à votre disposition quand il vous plaira de m'associer à une de vos bonnes œuvres.

—Je le sais, Mademoiselle. M. Durand verra sa sœur, il causera avec elle des bonnes propositions que vous voulez bien leur faire et, dans quelques jours, je vous ferez connaître leur décision.

—Pour ma part, reprit Charles, mon parti est pris; j'accepte et j'engagerai ma sœur à accepter la situation que vous lui offrez. J'ai une entière confiance dans tout ce que vous m'affirmez.

Recevez, Mademoiselle, tous mes remerciements pour les démarches que vous avez bien voulu faire dans notre intérêt. Si je savais où vous trouver, je vous demanderais la permission d'aller vous porter le témoignage de ma gratitude.

—Oh! Monsieur, je ne voudrais pas vous condamner à gravir mes cinq étages.

—C'est une ascension que je fais plusieurs fois par jour, Mademoiselle, j'habite exactement à la même altitude.

—Mais pas une pauvre mansarde comme la mienne...

—Je suis désolé d'être obligé de vous contredire.

—Attendez donc, il me semblait bien vous avoir rencontré; je vous ai quelquefois croisé dans mon escalier.

—Vous habitez?...

—Rue Servandoni, No 5, au cinquième, dernière porte au fond.

—Et moi, seconde porte à droite.

—Si vous ne craignez pas de vous compromettre, je serai très flattée de recevoir votre visite.

—Ce sera pour moi, Mademoiselle, un honneur et un véritable plaisir.

Quand la vieille fille fut sortie:

—Profitez de ce voisinage pour la voir de temps en temps, reprit le père. Vous ne sauriez croire quelles ressources d'intelligence, de dévouement et d'inépuisable gaieté vous trouverez sous ces apparences si modestes. Mlle Moissac est une ancienne institutrice; elle est très instruite et a de l'esprit jusqu'au bout des ongles; quand elle veut s'en donner la peine, personne n'est amusant comme elle. Du reste, vous la verrez et vous l'apprécierez. Vous êtes bien décidé à accepter pour votre jeune sœur la position qu'on lui offre?

—Parfaitement, je vais de ce pas lui répéter tout ce que Mlle Moissac vient de nous dire; et je ne doute pas qu'elle n'accueille avec joie la proposition qui lui est faite.

A Suivre